

<p>Circonscription Arcachon Nord</p>  <p>académie Bordeaux</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde</p> <p>éducation nationale</p>	<p style="text-align: center;">École Élémentaire Lou Pin Bert 8 chemin du Mougnet 33114 Le Barp</p> <p>ce.0333176y@ac-bordeaux.fr 05 57 71 55 05</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>Procès-Verbal Conseil d'École n°1 du 18/10/2018 Début de séance à 18H00</p>	

Présents :

<i>Équipe enseignante :</i>	Mme ATIA - Mme CHAMPAGNE - Mme FAVIER-LAFAYE (Directrice) Mme LAURENT- Mme VELISKA - - Mme LE GALLO VAN MOERE- Mme OLLIVIER-Mme VANEL (excusée)-Mme AIME (excusée)
<i>DSDEN</i>	Pas nommé
<i>Représentants parents FCPE :</i>	Mme QUERREC – Mme LEMAIRE – Mme MAILLAULT-CALAMY - Mme CORNU
<i>Représentants de la Mairie :</i>	Mme LALUQUE, Adjointe Commission affaires scolaires et jeunesse Mr BOUVRON, Adjoint Commission Urbanisme Mme SAVIGNY, adjointe au Maire

Secrétaire de séances

Mme LE GALLO VAN MOERE

Validation du PV du 18/06/2018

Le PV a été validé par l'ensemble du conseil d'école

1. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Équipe de l'école – Répartition des effectifs sur la rentrée 2017

Équipe enseignantes	niveau	Nombre d'élèves
Mme LE GALLO VAN MOERE	CP	25
Mme OLLIVIER	CP-CE2	14-9
Mme CHAMPAGNE	CE1	27
Mme LAURENT	CE1-CE2	14-10
Mmes FAVIER-LAFAYE – AIME	CE2	27
Mmes ATIA – AIME	CM1-CM2	12-14
Mme VELISKA	CM1-CM2	13-12
Mme VANEL	CM1-CM2	13-13
		203

Élections des parents d'élèves

% de votants en octobre 2015 :62,72%

% de votants en octobre 2016 : 57,35 %
% de votants en octobre 2017 : 52,62 %
% de votants en octobre 2018 : 59,65%

Résultats des élections :

	titulaires		suppléants
8 sièges FCPE	1-Mme QUERREC 2-Mme LEMAIRE 3-Mme CALVO 4-Mme MAILLAULT- CALAMY	5-Mme CORNU 6-Mme DE CADOU DAL 7-M DE CADOU DAL 8-Mme DEFAYE	1-Mme CAZORLA

Inspection de l'Éducation Nationale

L'Inspecteur de la Circonscription de Arcachon **Nord est Madame LALANNE**
Circonscription Arcachon Nord
12 rue Montesquieu
33380 BIGANOS
05 57 17 81 51

Toutes informations relatives aux programmes scolaires – au calendrier scolaire - à la vie de l'élève – aux écoles de la circonscription se trouvent sur le site internet de la DSDEN 33:

<http://www.ac-bordeaux.fr/>

Informations de l'école – Absences des élèves

Informations Vie de l'Ecole :

Les informations concernant la vie de l'école sont distribuées dans le cahier de liaison de l'élève.

Absence des élèves

Extrait du règlement intérieur de l'école :

« La fréquentation de l'école élémentaire et le respect du calendrier scolaire sont **obligatoires**. Toute absence ou retard doit être signalé par téléphone ou par mail le plus rapidement possible ; et à son retour en classe, dans le cas d'une absence, même d'une demi-journée, l'élève doit présenter un **justificatif écrit** à son enseignant. »

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

Seuls les enfants qui nécessitent des soins extérieurs conventionnés par l'Education Nationale peuvent s'y rendre durant le temps scolaire.

Règlement intérieur-Charte de la laïcité

Lecture du règlement et de la charte.

Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité par le conseil d'école.

Sécurité école-Exercice incendie-PPMS risques majeurs-PPMS intrusion attentat

Un **exercice incendie** a été effectué jeudi 27/09/2018 à 9h00 :

- Évacuation effectuée en moins de 3 minutes.
- Suite à la pose de nouvelles alarmes dans l'école, l'alarme incendie a été entendue par toutes les classes

PPMS risques majeurs (incendie, tempête...)

Un exercice de confinement se déroulera en février 2019 à l'école Lou Pin Bert (maternelle et élémentaire). Lors de cet exercice, les élèves se confineront dans la salle du centre d'accueil.

Un mot explicatif sur cet exercice de sécurité sera distribué aux parents ainsi que la fiche «les bons réflexes des familles à avoir en cas d'accident majeur».

PPMS attentat-intrusion

Cet exercice de sûreté qui aura lieu courant du mois de novembre 2018 permet de faire acquérir aux élèves de bons réflexes en cas d'intrusion de personnes étrangères malveillantes.

Lors de cet exercice, les élèves avec leur enseignante « se cachent » dans un lieu défini préalablement et apprennent à tenir le calme et le silence.

Coopérative de l'école

Pour rappel, la coopérative de l'école est affiliée à l'OCCE.

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Éducation Nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Les comptes de l'année scolaire 2018-2019 ont été validés par les parents élus de l'année scolaire dernière et par l'OCCE.

Solde octobre 2018 : 1628,55 €

Cette année les mandataires sont : Mme Favier-Lafaye et Mme Le Gallo Van Moere

Cet argent permettra l'achat :

- de petit matériel pour les classes,
- de livres pour la BCD,
- de goûters et de médailles pour le cross,
- de matériel pour la cour de récréation : ballons, cordes, craies...

Toute l'équipe de l'école ainsi que les parents élus remercient tous les parents qui ont participé cette année en cotisant à la coopérative.

Mairie

Points sur les derniers achats et travaux de la mairie

▪ Installer une sonnerie extérieure plus audible pour faire rentrer les élèves de la cour de récréation : réalisé mais les sonneries extérieures ont été installées sous les préaux et non dans la cour. La sonnerie reste donc toujours inaudible au fond de la cour de récréation.

- achats tables et chaises classe 5
- achats armoires class8-classe 6-hall de l'école
- 2 tables de ping-pong supplémentaires dans la plaine de sport
- 20 range-vélos supplémentaires à l'extérieur
- 2 bancs pour la plaine de sport + sous le préau devant l'école
- bandes de bois pour affichage devant chaque classe, au-dessus des porte-manteaux. Non réalisé pour la classe 8.

Réponse mairie : pris en compte

- armoire à pharmacie installée vers les classes 1-2-3

- tableau blanc classe 1 pour le TBI

L'équipe enseignante remercie la ville de Le Barp pour l'achat et les travaux réalisés.

Etat d'avancement des demandes des Conseils d'école précédents

- poser des étagères dans la classe 2 et la classe 4 :

Réponse mairie : demande notée

•

- installer le TBI classe 1 :

Réponse mairie : installation peut être durant les vacances de Toussaint

- Installer un téléphone vers les classes 1-2-3-4 pour éviter tous les déplacements des enseignantes durant le temps de classe :

Réponse mairie : Il faut rajouter une ligne téléphonique, la Mairie se renseigne et apportera la réponse ultérieurement

▪ Question parents : Un (ou des) jeune(s) du centre SESAME/Autisme ferai(en)t peur/gestes obscènes/urinera(en)t du côté du grillage entre LPB et le centre.

Qu'en est-il de l'action de la mairie pour ajouter une haie ou un brise-vue ?

Réponse école :

Dès qu'un incident se produit, la directrice appelle le centre sésame qui immédiatement remédie au désagrément.

Réponse mairie

Une clôture béton de 2m sur 80m sera installée pendant les vacances de la Toussaint.

Nouvelles demandes de l'école :

- abaisser 1 toilette et 1 lavabo pour que les enfants de « petites tailles » puissent y accéder plus facilement : la mairie réfléchit à une solution,
- nettoyer les toilettes 2 fois par jour
- ouvrir les toilettes à côté de la cantine toute la journée
- 4 TBI pour équiper toutes les classes
- changement du mobilier de 2 classes en tables et chaises
- augmenter le stock de 15 notebooks de la classe mobile
- intégrer une barre de son pour les anciens TBI (classes 7 et 8)
- un deuxième écran informatique pour le bureau de la direction
- 1 lecteur CD+port usb
- 10 souris informatiques

Budget attribué par la mairie pour l'année civile 2019 :

Réponse mairie : Le budget attribué pour les écoles de Le Barp reste identique à celui de l'année dernière.

Toute l'équipe enseignante remercie la mairie de le BARP pour ce budget qui leur permet :

- d'équiper leur classe de matériel de papeterie et de livres scolaires
- de payer des sorties (spectacles, sorties scolaires, cinéma...)
- de payer les transports
- d'offrir à chaque élève un cadeau de Noël (livre)

2. COMMUNICATION

Communication parents-enseignants

A travers le cahier de liaison de leur enfant, les parents peuvent communiquer avec les enseignants : prises de rendez-vous...

Communication parents-directrice

Par le cahier de liaison, le téléphone ou par l'adresse mail de l'école

3. PROJETS ET VIE DE L'ECOLE

Projet Piscine

Cette année, les élèves de niveau CE1 et CM2 se rendent à la piscine de Salles.

Chaque élève bénéficiera de 13 à 14 séances de piscine.

Ces séances s'étaleront du 20/09/2018 au 14/03/2019

Après appel aux parents, en juin et en septembre 2018, des parents ont participé à la formation pour devenir IEB. Cette année, nous ne rencontrons pas de problèmes pour encadrer ces séances.

Les enseignantes remercient les parents qui se sont investis dans cette formation et qui aident à l'enseignement de la natation.

Question parents :

<p><i>Le jeudi jour de piscine à l'élémentaire, les enfants de CE1 mangent en dernier. Or, ils doivent être prêts à 13h20. Le Jeudi 04/10, à 13 h 10, des enfants rentraient juste en cantine. Qu'est-il envisagé pour y remédier?</i></p>	<p><i>Réponse école : Le problème a été réglé. Les élèves de CE1 et CM2 mangent au premier service</i></p>
--	--

Projet Vélo

Un projet vélo avec les élèves de CE2 des classes de Mme Favier-Lafaye, Mme Laurent et Mme Ollivier est en cours d'organisation.

L'objectif principal de ce projet est

- de maîtriser son vélo,
- de connaître les règles de la circulation routière,
- à travers la sortie vélo, de connaître sa commune

Pour cette activité, la réglementation de l'éducation nationale imposant un encadrement renforcé, 1 adulte pour 12 élèves.

L'école rappelle aux parents les dates de formation pour obtenir l'agrément IEB vélo:

- vendredi 22 mars 2019-Lanton de 17h00 à 20h00
- vendredi 05 avril 2019-Audenge de 17h00 à 20h00

Pour s'inscrire aux formations, les parents doivent informer la directrice de leur choix de date de formation et remplir le formulaire d'honorabilité qui sera envoyé à la DSDEN pour vérification du casier judiciaire.

Cross inter-écoles

Le cross inter-écoles aura lieu **le vendredi 30 novembre 2018.**

Cette année, tous les élèves de la commune (Lou Pin Bert-Ballion-de la Fontaine) participeront à cette journée cross.

Le cross est organisé par Mme CHAMPAGNE.

Projet école 2016-2020

Objectifs :

Les 2 axes du projet d'école et leurs actions correspondantes sont les suivants :

- améliorer les parcours des élèves pour développer les poursuites d'études plus ambitieuses.
 - mettre en place des outils communs d'apprentissages : parcours culturel, sous-main cycles 2, classeur d'anglais noir
 - programmations des compétences dans les 2 cycles
 - harmoniser les évaluations
- réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et les territoires
 - développer le suivi des élèves à besoins particuliers
 - mettre en place les APC
 - mettre en place un tutorat entre les CPs et les CM2
 - créer une véritable liaison CM2-6ème

Actions :

- Tutorat entre les CP et les CM2 se poursuit cette année.
- Traces écrites communes en Mathématiques et en Français du CE2 au CM2
- APC : centré sur la lecture. 1H/semaine lundi ou mardi
- liaison CM2-6ème : défi lecture

4. PARCOURS DE L'ÉLÈVE

PPRE-PAP

Pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages :

- PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) :

« Ce programme concerne tous les élèves. Il consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève, qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

- PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

« Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. »

« Il peut être proposé par le conseil d'école ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.

Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.

Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages. »

RASED

Psychologue Education Nationale : Intervention de Mme Agnès LACAM—VIGOUROUX :

*« À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, la psychologue recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.** »*

Maitre G : intervention de Mme Nathalie FOUCHER :

« L'aide spécialisée apportée par le maitre G est à dominante rééducative et en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objet d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. »

Mme FOUCHER prendra, dans un premier temps les élèves de maternelle, le jeudi matin.

Coordonnées de Mme LACAM-VIGOUROUX et de Mme FOUCHER : 05 56 88 29 63

Extrait du règlement intérieur :

« Tous les membres du RASED (psychologue scolaire - maître G) sont des personnels de l'Éducation Nationale. Ils travaillent en liaison permanente avec les enseignants et les parents. La psychologue scolaire effectue ponctuellement, sur autorisation des parents, des bilans selon les demandes et les nécessités de l'orientation. Toute action d'aide personnalisée avec le maître G est précédée d'une information aux parents. »

Fin de séance 19h30

le 19/10/2018

PV rédigé par Mme FAVIER-LAFAYE -Mme LE GALLO VAN MOERE

PV soumis à validation aux parents de la FCPE